



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 05/07/2021

N°1183

### **LE GOUVERNEMENT ACCELERE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET INDEPENDANTS EN COLLABORATION AVEC L'ADEME, CCI FRANCE ET CMA FRANCE**

**Dans le cadre du plan « France relance », Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance chargé des Petites et Moyennes Entreprises, ont annoncé lundi 5 juillet un accompagnement de 15 millions d'euros pour accélérer la transition écologique des artisans, des commerçants et des indépendants, en collaboration avec l'ADEME, CMA France et CCI France.**

L'accélération de la transition écologique, l'une des 3 priorités de France Relance, est un enjeu collectif majeur et une opportunité pour, notamment, les TPE et les PME. Afin de les accompagner dans leur transition, les TPE et PME pourront, grâce à France Relance, bénéficier d'un diagnostic individuel gratuit réalisé par un conseiller d'une Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ou d'une Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour mesurer la maturité écologique de l'entreprise dont découlera un plan d'actions concret que l'entreprise pourra mettre en œuvre.

Les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une aide plus approfondie à la mise en œuvre de ces préconisations, pourront être accompagnées pour concrétiser les actions et valoriser leurs démarches, par exemple :

- Dans la recherche d'un financement (investissement, étude, formation),
- Dans l'optimisation de leur mode de production ou de fonctionnement (énergie, locaux, matières premières, déchets, eau, mobilité)
- Pour engager une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective (label Envol, Imprim'vert, Eco-défis, Répar'acteurs...).

Grâce aux 15 millions d'euros alloués par France Relance, les réseaux des CCI et des CMA France réaliseront 35 000 diagnostics et 10 000 actions d'accompagnement dans le cadre de ce dispositif exceptionnel. Un comité de pilotage composé de la Direction générale des entreprises, du Commissariat général au développement durable, de l'ADEME ainsi que des deux réseaux consulaires sera mis en place. Ce dispositif vient en complément des mesures pour la transition écologique des TPE et PME déjà mises en œuvre dans le cadre de France Relance.

A cette occasion, **Barbara Pompili** a déclaré : « *Les entreprises qui réussiront demain sont celles qui auront intégré suffisamment tôt les enjeux de la transition écologique dans leur stratégie. Avec France Relance, nous accompagnons massivement les chefs d'entreprises dans cette transformation, à tous les stades de leur réflexion : diagnostic, études, soutien aux investissements.* »

**Alain Griset** a déclaré : « *La transition écologique, enjeu majeur pour notre économie, s'est aussi imposée comme une nécessité pour une croissance responsable des TPE et PME. Je me réjouis de lancer ce dispositif de France Relance, qui permettra de sensibiliser mais surtout d'accompagner les chefs d'entreprise dans leur transition, avec à la clé un plan d'action individualisé et adapté à leurs activités.* »

**Pierre Goguet**, président de CCI France a déclaré : « *Dessignons collectivement les contours d'une économie plus durable et responsable ! Participons ensemble à la dynamique économique du pays avec ce dispositif France Relance. Pour cela, le réseau des CCI s'engage auprès de l'État pour renforcer sa mobilisation au profit des TPE PME. En tant que partenaire de proximité dans les territoires, les CCI sont aux côtés des chefs d'entreprise pour les sensibiliser, les soutenir et les accompagner dans leur transition écologique. Ensemble, relevons le défi et bâtissons une économie plus verte.* ».

**Joël Fourny**, président de CMA France a déclaré : « *Beaucoup d'entreprises artisanales sont, parfois sans le savoir, des acteurs concrets et efficaces du développement durable et du respect de l'environnement. Circuit de proximité pour les approvisionnements, réduction des emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire, rénovation énergétique des bâtiments, réduction des consommations d'énergie par la domotique, activités de réparation permettant de réduire l'achat de produits importés..., toutefois nous devons aller plus loin dans notre rôle d'ambassadeurs de l'économie verte, durable et circulaire. Grâce à ce programme ambitieux et innovant, l'objectif du réseau des CMA est bien d'accompagner sur les territoires une nouvelle dynamique vertueuse à grande échelle et ainsi démontrer qu'il est possible de concilier enjeu écologique, intérêts économiques et développement des entreprises artisanales.* ».

#### **Contacts presse**

**Service presse de Barbara Pompili,  
ministre de la Transition écologique**

Tél : 01 40 81 78 31

Mél : [secretariat.communication@ecologie.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@ecologie.gouv.fr)

**Service presse d'Alain Griset,  
ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises**

Tél : 01 53 18 46 41

Mél : [presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr)

**CMA France  
Manon Caenen**

Tél : 06 69 90 69 15

Mél : [m.caenen@the-arcane.com](mailto:m.caenen@the-arcane.com)

**CCI France  
Françoise Fraysse**

Tél : 01 44 45 37 16 – 06 79 94 59 90

Mél : [f.fraysse@ccifrance.fr](mailto:f.fraysse@ccifrance.fr)